



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Date de la convocation :
23 mai 2018

Date d'affichage :
23 mai 2018

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **14**
Nombre de conseillers
présents : **12**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

Présents :

*M. BAUR Denis, M. NICLOUX Didier, Mme LE LAY Nathalie, M. DI BARTOLOMÉO Roland
M. BELLOFATTO Walter, M. BREISTROFF Daniel, Mme GREFF Nicole, Mme GROS-JEAN Nadine, M. KAIZER Didier, M. KIRSCHWING René, Mme REGNIER Agnès, Mme RENOIR Isabelle,*

Absents :

Mme LISKA Christelle (procuration à Didier Nicloux), Mme SCHEID Sandrine (procuration à Denis Baur)

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. SMIVU Fourrière du Joli Bois : acompte contribution communale 2018
3. Modification de la régie
4. Subventions 2018 : versement du solde aux associations
5. Dénomination de rue
6. SMITU : convention d'échelonnement contribution 2018
7. Prestation de service pour le fleurissement
8. Divers

Secrétaire de séance :
Isabelle RENOIR

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

- **Marche familiale du 26 mai 2018 :**
Monsieur le Maire remercie les organisateurs de la marche familiale et notamment Monsieur Alain Durringer pour ses explications sur la faune et la flore de notre territoire.
- **Travaux :**
 - *Rue de Volmerange* : les travaux avancent normalement et le planning devrait être respecté.
 - *Enfouissement de réseaux* : la commission d'appel d'offres se réunit le 6 juin 2018 pour les travaux situés à Kanfen-sous-Bois
 - *Station d'épuration* : les travaux ont pris en peu de retard, la mise en service se fera vraisemblablement en septembre
 - *Fibre optique* : confirmation de son installation dans la commune en 2019.
- **Circulation rue Pasteur :**
À la demande des résidents de la rue Pasteur, une réunion sur site a eu lieu.
En effet, de nombreux véhicules empruntent cette rue (notamment le matin) à des vitesses excessives mettant en danger les habitants.
Il a été décidé de mettre cette rue à sens unique.
- **Police municipale :**
Une réunion sera organisée avec la gendarmerie pour mettre en place une police municipale mutualisée avec Entringe et Escherange.
- **Monographie sur Kanfen :**
L'auteur continue à interviewer les Kanfenois.
- **Débrillateur :**
Le débrillateur sera installé très prochainement à l'entrée de l'espace socioculturel.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

2 - SMIVU Fourrière du Joli Bois : acompte contribution communale 2018

Délibération N° 2018-21

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2017-33 en date du 22 mai 2017, la commune a demandé à adhérer au SMIVU Fourrière du Joli Bois de Moineville pour la capture des animaux errants sur le ban communal.

Par courrier en date du 27 février 2018, un 1^{er} appel de contribution correspondant à un acompte de 50 % de la contribution 2017 soit un montant 610,20 € a été sollicité par le SMIVU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'autoriser** le versement d'un acompte de 610,20 € sur le montant de la cotisation au SMIVU

3 - Modification de la régie

Délibération N° 2018-22

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibérations en date du 17 juin 2008, 1^{er} février 2010, 15 décembre 2014 et 30 juin 2017, le conseil municipal a donné son accord à la mise en place et modification d'une régie municipale afin de permettre aux services municipaux d'accepter l'encaissement en espèces ou par chèques des produits suivants :

- Dons divers
- Ventes de bois aux affouagistes
- Participation à des voyages ou sorties organisés par la commune
- Encarts publicitaires
- Menus produits forestiers
- Concessions de cimetières
- Amendes pour dépôt sauvage d'ordures
- Produits liés à l'exploitation du SPANC
- Location des salles communales
- Location du minibus
- Location de la tente communale
- Location des chaises et tables appartenant à la commune
- Spectacles et manifestations organisées par la commune
- Ventes de boissons non alcoolisées vendues lors de manifestations

Pour permettre l'encaissement d'autres produits, il est proposé au conseil municipal d'étendre le champ d'intervention de la régie municipale au versement ci-après

- Redevance annuelle pour mise à disposition de jardins familiaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** un avenant aux délibérations de création et de modification d'une régie municipale afin d'y inclure les produits sus mentionnés

4 - Subventions 2018 : versement du solde aux associations

Délibération N° 2018-23

Rapporteur : Nathalie Le Lay

Chaque année au moment de l'établissement du budget primitif, la commission « vie sociale » qui a la charge de l'examen des demandes de subventions en provenance du monde associatif, doit faire une proposition d'attribution des subventions après s'être assurée du bien-fondé des demandes et de la bonne utilisation des deniers publics.

En date du 19 mars 2018, le conseil municipal a décidé de verser un acompte de 50 % des subventions 2017 aux associations locales pour un montant de 5 241,25 €.

Après examen des demandes de subventions, la commission propose d'attribuer au titre de l'année 2018 le solde des subventions aux diverses associations locales conformément au tableau ci-après.

ASSOCIATIONS	Subventions 2018	Acompte 2018	Montant du solde
Tennis Club de Kanfen	1 017,50 €	647,50 €	370,00 €
Pétanque Kanfenoise	1 135,00 €	508,75 €	626,25 €
Association Sportive Handball	3 240,00 €	1 630,00 €	1 610,00 €
Association « Bouger à Kanfen »	1 857,00 €	800,00 €	1 057,00 €
Karaté Club Kanfen	849,20 €	0,00 €	849,20 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	810,00 €	425,00 €	385,00 €
Club du 3 ^e âge	485,00 €	250,00 €	235,00 €
Association des Arboriculteurs	660,00 €	340,00 €	320,00 €
Association Kanfenoise Loisirs Arts Manuels	600,00 €	300,00 €	300,00 €
Association des Parents d'Élèves	680,00 €	340,00 €	340,00 €
	11 333,70 €		6 092,45 €

De même, il est proposé de verser l'intégralité de la subvention 2018 en un seul versement aux écoles et associations conformément au tableau ci-après.

ASSOCIATIONS	Subventions 2018
École primaire : participation aux frais de transport	3 000,00 €
École maternelle : participation aux frais de transport	1 000,00 €
Anciens combattants Hettange-Grande	100,00 €
Associations des Dames de Cœur	100,00 €
	4 200,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement du solde des subventions aux associations présentées dans le tableau ci-dessus, étant précisé que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires de subvention n'ont pas pris part au vote
- **d'accepter** le versement des subventions pour un montant de **10 292,45 €**
- **de prélever** cette somme sur les crédits votés au chapitre 65 par le conseil municipal lors du vote du budget primitif 2018

5 - Dénomination de rue

Délibération N° 2018-24

Rapporteur : Roland Di Bartoloméo

Le conseil municipal ayant décidé de créer un nouveau lotissement dans la ZAC de Raville, il lui appartient maintenant de donner un nom à l'impasse de la phase 2 de la ZAC de Raville.

Afin de rétablir le passé historique de notre commune, la commission de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'environnement propose de dénommer cette voirie : « rue Marguerite de Brabant », épouse d'Henry VII, empereur du Saint-Empire Romain Germanique dont Thomas de Septfontaines était le chambellan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la dénomination proposée
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

6 - SMITU : convention d'échelonnement contribution 2018

Délibération N° 2018-25

Rapporteur : Roland Di Bartoloméo

La commune de Kanfen adhère au SMITU Thionville Fensch et bénéficie à ce titre des offres de transport proposées par ce syndicat.

Cette prestation est assurée en contre partie d'une contribution annuelle calculée sur des critères relatifs à l'offre de transport à la population et au potentiel fiscal de la commune.

Le montant de cette participation a été fixé à 13 507,36 € au titre de l'année 2018 et peut faire l'objet d'un échelonnement dans le cadre d'une convention à signer avec le SMITU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de solliciter** l'échelonnement de la participation au SMITU
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le SMITU.

7 - Prestation de service pour le fleurissement

Délibération N° 2018-26

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de faire face à l'absence, pour longue maladie, de l'agent chargée du fleurissement, il est proposé de faire appel à deux micro-entrepreneurs pour l'entretien et le fleurissement des massifs floraux.

Cette prestation est facturée 40 € de l'heure au profit de deux auto-entrepreneurs, à savoir :

- Monsieur POKORNOWSKI Xavier de Coume (57220)
- KAM-S Brico et Jardin de Roupeldange (57220)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

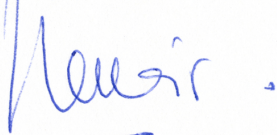
- **d'accepter** l'intervention de deux micro-entrepreneurs pour effectuer l'entretien et le fleurissement des massifs de la commune, et ce, jusqu'à la reprise de service de l'agent actuellement en congé de maladie, pour un coût de 40 € l'heure par micro-entrepreneur.

8 - Divers

Néant

La séance est levée à 20 h 45.

La secrétaire



Isabelle RENOIR

Le Maire



Denis BAUR